
Les vocations missionnaires chez les Jésuites français aux XVII^e-XVIII^e siècles

Amélie Vantard



Édition électronique

URL : <http://abpo.revues.org/486>
DOI : 10.4000/abpo.486
ISBN : 978-2-7535-1515-4
ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 octobre 2009
Pagination : 9-22
ISBN : 978-2-7535-1008-1
ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Amélie Vantard, « Les vocations missionnaires chez les Jésuites français aux XVII^e-XVIII^e siècles », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 116-3 | 2009, mis en ligne le 30 octobre 2011, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://abpo.revues.org/486> ; DOI : 10.4000/abpo.486

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

© Presses universitaires de Rennes

Les vocations missionnaires chez les Jésuites français aux XVII^e-XVIII^e siècles *

Amélie VANTARD

doctorante

CERHIO UMR 6258 – Université du Maine

En 1667, au collège de La Flèche, Claude d'Hédicourt écrit au Supérieur général de la Compagnie de Jésus : « Il m'est si clairement apparu, dans la sainte solitude des Exercices spirituels où je suis en ce moment, que Dieu m'appelle au Japon, que j'ai été forcé par la véhémence de son amour d'ouvrir mon cœur à votre Paternité et de lui dévoiler totalement ce que Dieu m'inspire, afin qu'elle daigne exaucer, sinon ma voix, du moins, celle de Dieu qui crie vers moi¹. » Ce texte est extrait d'une des quelque 14 000 lettres *indipetae*, littéralement « demandes d'Indes », conservées aux Archives romaines de la Compagnie de Jésus². Les jésuites qui souhaitaient partir pour les Indes, devaient en faire part au Général de la Compagnie.

Par nature, la lettre *indipeta* possède un caractère ambivalent. D'une part, c'est un document résultant d'une mesure officielle, destiné à connaître les candidats aux Indes et à gérer au mieux leurs capacités, et qu'on pourrait comparer à une lettre de candidature. Le jésuite doit convaincre le Général qu'il a le profil idéal pour remplir les tâches quotidiennes de la mission. La nature des informations varie d'une lettre à l'autre. On y trouve des précisions sur son âge, son niveau d'étude, les langues étrangères qu'il

* Cet article est issu d'une communication orale présentée en avril 2007 à l'université du Maine lors d'une journée d'étude organisée par Hervé Guillemain et consacrée aux vocations religieuses et laïques.

1. *Archivium Romanum Societatis Iesu* (ARSI), *Fondo Gesuitico* (FG) 757 doc. 205, Claude d'HÉDICOURT, 1^{er} septembre 1667 : « Adeoque clare mihi innotuit in hac sancta Exercitiorum solitudine in qua nunc versor me in Japoniam a Deo vocari, ut coactus sim vehementia amoris effundere cor meum ante Paternitatem Vestram et nude aperire quae Dominus inspirat, ut si non meam, at saltem Dei clamentis ad me, vocem exaudire dignetur [...] ». Ces extraits sont publiés avec l'autorisation de l'ARSI.

2. Edmond LAMALLE, « La Documentation d'histoire missionnaire dans le *Fondo Gesuitico* aux archives romaines de la Compagnie de Jésus », *Euntes Docete*, XXI, 1968, p. 131-176.

maîtrise, l'état de sa santé, la destination vers laquelle il souhaite partir. L'*indipeta* tend parfois à l'exercice de rhétorique. Le jésuite y multiplie les figures de style et les références littéraires et bibliques, prouvant ainsi son érudition. D'autre part, c'est une lettre de nature privée, adressée par le jésuite au Général qu'il considère comme un véritable père et auquel il se confie. Il doit justifier du fondement de sa vocation pour la mission. Il détaille les motifs spirituels qui le poussent, peut ajouter des éléments sur la naissance de sa vocation, sur les effets qu'elle provoque en lui, sur la vision qu'il se fait de la mission. La rédaction d'une telle lettre représente une étape importante dans la vie du jésuite : la réponse du Général déterminera la réalisation ou non de la volonté d'aller aux Indes. Si elle est favorable, le religieux sait qu'il ne reverra certainement plus son pays et qu'il ira vivre dans un pays inconnu et potentiellement dangereux.

Notre corpus est constitué d'*indipetae* provenant des provinces de Lyon, France, Champagne, Aquitaine et Toulouse, principalement conservées dans deux cartons du *Fondo Gesuitico*. Quelques autres se trouvent dans les fonds de chaque province. La plus ancienne est datée de 1607, les plus récentes ont été écrites au cours du XVIII^e siècle. Mais il existe de grosses lacunes et l'ensemble, soit environ 370 lettres, est très incomplet : il n'y a pas, en effet, de correspondance systématique entre les lettres *indipetae* d'une part et le groupe de missionnaires effectivement partis d'autre part.

Ce type de document, même si son analyse reste délicate, n'en possède pas moins un grand intérêt, et il a fait l'objet d'études récentes³. Il est possible de l'aborder sous des angles très différents. Nous nous attacherons ici à une étude de la vocation missionnaire en tant que telle. L'*indipeta* est à chaque fois le récit d'une expérience comprise comme unique, vécue par un individu. Mais elle est aussi le reflet d'une certaine manière collective de se représenter la vocation missionnaire, d'analyser ses mécanismes. Bien entendu, le contenu varie fortement d'un jésuite à l'autre. Si beaucoup de candidats missionnaires restent relativement imprécis, se contentant de reprendre des poncifs relatifs à la vocation, d'autres trouvent dans la rédaction de l'*indipeta* une sorte d'espace de liberté, où ils peuvent exprimer avec force détails les sentiments qui les habitent et le cheminement qui les a amenés à formuler une telle demande.

3. Pour les *indipetae* françaises, voir : Giovanni PIZZORUSSO, « Le Choix indifférent. Mentalités et attentes des aspirants missionnaires dans l'Amérique française au XVII^e siècle », *Mélanges de l'École française de Rome*, 109, 1997/2, p. 881-894. Pour l'Italie, lire notamment : Anna-Rita CAPPICIA, « Per una lettura delle *Indipetae* italiane del Settecento », *Nouvelles de la République des Lettres*, 2000-1, p. 7-43 ; Gian-Carlo ROSCONI, *Il desiderio delle Indie, Storie, sogni e fughe di giovani gesuiti italiani*, Torino, Einaudi, 2001. Pour la péninsule ibérique, voir les travaux récents du Groupe de recherches sur les missions religieuses ibériques modernes (EHESS), notamment, Pierre-Antoine FABRE et Bernard VINCENT (sous la dir.), *Missions religieuses et modernes. « Notre lieu est le monde »*, Collection de l'École française de Rome, Rome, 2007.

La France et les missions lointaines

Le système du patronage, qui, après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, partage l'évangélisation du monde entre l'Espagne et le Portugal, forme une barrière que cherchent à contourner les missionnaires français. Ce n'est que sous le règne d'Henri IV que la France entreprend réellement des expéditions pour évangéliser les Indes, ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait eu déjà auparavant une conscience missionnaire. Les capucins, les jésuites et les lazaristes sont les ordres les plus présents sur le terrain, même s'ils ne sont pas les seuls. Les Français ont des missions en Grèce, en Perse, au Liban, en Syrie. Des expéditions sont lancées en Nouvelle-France, dans les îles de la Martinique, de la Guadeloupe, en Guyane, vers les côtes de l'Afrique du Nord. La fondation du Séminaire des Missions Étrangères en 1663 permet à la France de tourner ses regards vers l'Extrême Orient. Ces tentatives, même si elles n'ont pas toutes été couronnées de succès, obtiennent le soutien de la monarchie et de réseaux dévots et suscitent un enthousiasme tant chez les laïcs que chez les religieux⁴.

La naissance de la vocation missionnaire

L'appel pour les Indes peut se faire entendre à n'importe quel moment de la vie du candidat, avant même qu'il ne soit entré dans la Compagnie. Il faut en fait distinguer le moment de l'appel proprement dit, de celui de la reconnaissance de cet appel puis de la révélation de la vocation à des instances extérieures. La rédaction de l'*indipeta* peut se produire des années après que le jésuite ait ressenti le désir des Indes pour la première fois. Un long mûrissement a été nécessaire pour y parvenir. Les jésuites peuvent demander à partir aux Indes à n'importe quel moment de leur vie. Beaucoup d'*indipetae* sont rédigées par des jésuites encore en formation, souvent étudiants en philosophie et fraîchement sortis du noviciat. Ces auteurs, qui ont quitté le monde séculier depuis peu de temps, sont souvent encore pleins de l'enthousiasme et de l'ardeur que suscite la découverte de la vie religieuse et de la spiritualité ignatienne. Certains affrontent les premières difficultés liées à l'état de vie qu'ils ont choisi. Mais l'*indipeta* n'est pas uniquement le fait de jeunes candidats. En 1607, Jean de Villars a quarante-huit ans, mais assure qu'on lui en donne à peine trente et que malgré son âge, il saura se rendre utile dans les missions⁵. D'autres sont encore plus âgés et ont atteint la cinquantaine lorsqu'ils demandent leur départ. Ces candidats affirment être habités depuis longtemps par le désir des Indes, mais, par négligence ou en raison des circonstances, ne pas avoir

4. Guillaume de VAUMAS, *L'Éveil missionnaire de la France (d'Henri IV à la fondation du Séminaire des Missions Étrangères)*, Thèse pour le doctorat ès Lettres, Lyon, Imprimerie Express, 1942; Dominique DESLANDRES, *Croire et faire croire, Les missions françaises au XVII^e siècle (1600-1650)*, Paris, Fayard, 2003; Marie-Françoise TAILLANDIER, *Des réseaux français au service des missions lointaines (1600-1663)*, Thèse pour le doctorat d'histoire, Université Blaise-Pascal (Clermont 2), 2003.

5. ARSI, FG 752 doc. 3, Jean de VILLARS, 3 février 1608.

pu y répondre. Ils insistent sur l'urgence de leur départ, qui doit se faire avant qu'ils ne soient devenus trop âgés ou trop malades.

Au sens littéral, le terme de vocation désigne un appel. Pour les candidats missionnaires, c'est Dieu qui est à l'origine de la vocation. Au début du XVIII^e siècle, Cyr Contancin écrit au Général : « J'offre à votre Paternité mes souhaits, [...] j'offre mes pleurs fréquents pour la conversion des infidèles, en particulier des Japonais et des Chinois. Pourquoi dis-je "mes" alors que ces vœux n'ont rien d'humain et de terrestre mais que tous émanent de l'Esprit Saint qui seul a pu conserver et animer les mouvements que je ressens⁶? »

Deux grands cas de figures apparaissent à la lecture des *indipetae*. Dans le premier, le désir des Indes est antérieur à l'entrée dans la Compagnie. Certains candidats affirment que c'est pendant leur enfance qu'ils ont compris qu'ils étaient destinés à partir aux Indes. Ils ont toujours ou presque vécu avec la certitude ancrée en eux que Dieu les appelait. La famille et l'entourage joue un rôle considérable dans la prise de conscience de ces vocations précoces, même si ce n'était pas toujours intentionnel. Il faut noter également l'influence des ouvrages sur les missions, en particulier les relations que les jeunes enfants pouvaient trouver chez eux. En 1699, Émeric de Chavagnac explique : « Lorsque j'eux sept ans révolus, (au hasard, je crois, d'un livre), Dieu alluma en moi un vif désir de mourir pour le Christ. Cette pensée m'habita quasiment nuit et jour, et oubliant mes jeux d'enfants, c'est en elle seule que je trouvais le repos ». Et il ajoute : « Je me souviens entre autre que j'avais l'habitude [...] de passer le temps imparti à l'amusement et à la promenade à discuter à propos des actions des martyrs et de l'avantage du martyre avec un autre enfant de qui j'étais très proche⁷. » La vocation naît ici dans un cadre laïc, même si le jeune garçon a encore une idée assez vague de ce que Dieu attend de lui. Il se sent le désir de mourir pour Dieu, de souffrir pour le Christ, mais les modalités de ce sacrifice restent souvent encore floues. Il se sent distingué par Dieu de la masse humaine : on le voit ici se retirer du groupe de ses camarades et renoncer à s'amuser, pour parler et penser à des sujets d'ordre spirituel. C'est une image récurrente qu'on retrouve dans les hagiographies de nombreux saints, comme pour montrer l'élection précoce de Dieu sur certains de ses sujets. C'est le martyre, plus que la mission, qui est le premier objet

6. ARSI, Francia 49 doc. 66, Cyr CONTANCIN, entre 1703 et 1710 : « *Offero Paternitati Vestrae vota mea [...] offero frequentes circa infidelium Sinarum praesertim et Japonum conversionem gemitus meos. Quid meos dico, cum nihil humani, nihil terrani sapiant, ed toti a divino Spiritu proficiscantur, qui solus eos motus quos in me jam pridem experior vehementes, excitare et conservare potuit?* »

7. ARSI, Francia 34-I doc. 39, Émeric de CHAVAGNAC, 1699 : « *Cum natus essem annos omnino septem, tantum (occasione credo libri cujusdam) ascendit in me Deus moriendi pro Christo desiderium, ut ea cogitatio dies noctesque menti fere observaretur, et in ea sola animus, etiam omissis puerilibus ludis, posset conquiescere. Memini inter caetera solere me tum, [...] consumere tempus omne ludo aut deambulationi assignatum, varios miscendo de Martyrum gestis et de Martyrii bono sermones cum puero quodam cui magis famili avis eram.* »

du désir de Chavagnac. Il s'avoue fasciné par la croix, souhaite mourir pour Dieu. Il ne parle pas encore d'un souci d'évangéliser les nations païennes. Les choix de vie qu'il fait plus tard, notamment celui de devenir jésuite, sont d'abord subordonnés à ce désir de martyr :

« J'observais attentivement toutes les institutions religieuses, je m'interrogeais avec ardeur pour savoir laquelle me correspondrait le mieux. Je fus d'abord attiré par les prisonniers dans l'Ordre de la Rédemption, mais ensuite, j'ai entendu parler des missions de la Compagnie de Jésus et de la glorieuse mort violente de certains de ces membres chez les Barbares. Je souhaitais alors entrer dans la Compagnie, je fis l'impossible jusqu'à ce que j'y sois admis, deux ans plus tard, vers l'âge de quinze ans⁸. »

On le voit, le choix de la Compagnie n'avait d'abord rien d'une évidence. Il ne le devient que parce qu'il permet de réaliser les rêves du jeune garçon. Chavagnac n'est pas un exemple isolé. Sans pour autant être tous attirés par le martyr, d'autres *indipeti* notent que la seule et unique raison pour laquelle ils ont choisi la Compagnie est son activité missionnaire⁹. Être jésuite est pour eux le moyen le plus sûr de parvenir un jour aux Indes, ce qui ne signifie pas que tous aient pu réaliser leur souhait.

Pour d'autres, les plus nombreux, la vocation missionnaire s'est déclarée de façon progressive et quasi insensible, après qu'ils soient devenus jésuites. C'est souvent au moment de l'entrée dans la Compagnie et surtout pendant la première année de probation que jaillissent les premiers questionnements. La question des Indes se pose à la suite d'un ou d'une série d'événements de nature variée et finit par s'imposer à eux. Les lectures sont régulièrement citées lorsqu'il s'agit de rappeler les prémices de la vocation. Les bibliothèques jésuites ne manquent pas d'ouvrages de géographie, d'atlas, de récits, de relations de missionnaires susceptibles d'éveiller le goût des Indes chez les membres de la Compagnie. Certains textes font l'objet de lecture publique, au réfectoire. Ces lectures permettent aux candidats de se faire une idée, même si elle est quelques fois faussée, de ce qui les attend sur place. Cette propagande porte ses fruits. Michel Nau, en 1664, avance ainsi des chiffres précis, qu'il a dû tirer d'une de ses lectures : « J'entends dire qu'en Chine, les nôtres sont à peine vingt pour cette immense vigne, qu'ils sont au plus six ou huit au Tonkin, pas plus en Cochinchine et presque rien au Japon¹⁰. » Ces nouvelles alarmantes expliquent, selon lui, sa

8. *Ibidem* : « *Interea igitur omnia Religiosorum hominum instituta tacitus circumspicere; interrogare studiose quid cujusque esset proprium : et primum quidem ad Ordinem de Redemptione captivorum animu adjicere; postea vero, cum primum de Missionibus Societatis et Sociorum quorundam gloriosa apud Barbaros nece audivi, ad Societatem omnia vota convertere; nihilque reliquere intentatum, donec in iam, biennis post, aetatis scilicet anno 15, admissus sum.* »

9. François COUREL, « La Fin unique de la Compagnie de Jésus », *Archivium Societatis Iesu*, n° 35, 1966, p. 186-209.

10. ARSI, FG 757 doc. 78, Michel NAU, 29 juin 1668 : « *Audio in Sinensis immenso vigno vix esse e nostris viginti, in Tunquinensi sex aut admodum octo, non plures in Cochinchina, forte nullos in Japonia [...].* »

soudaine envie de partir. Les rédacteurs des missions font des descriptions de la situation missionnaire des régions où ils se trouvent, promettant une abondante « récolte des âmes » et appelant de nouveaux « ouvriers » à venir les rejoindre. De même, les cours dispensés dans les collèges et la formation que suivent les étudiants permettent de les sensibiliser très tôt à la problématique indienne.

Les livres ne sont pas les seules causes de l'émergence du désir des Indes. Le rôle des procureurs, envoyés en tournée par les provinces d'outre-mer pour recruter de nouveaux jésuites est bien connu. Le retour de missionnaires en France, le départ d'un groupe de jésuites vers le Canada ou la Perse sont autant d'occasions de susciter de nouvelles vocations. Les missions sont un sujet de conversations entre les jésuites qui font circuler entre eux les dernières nouvelles et les informations qu'ils ont pu récolter. Il existe une certaine émulation, au sein des collèges, comme l'indique la conclusion de la lettre qu'écrit Jean-Baptiste Crossard au Général : « Je demande cette grâce avec d'autant plus de joie que maître Pothier, qui a lui aussi écrit à votre Paternité, est enflammé du même désir, que nous sommes de talents égaux et de la même patrie¹¹. » Effectivement, une lettre *indipeta* de Jean-Louis Pothier datée du même jour est conservée dans les archives¹². Les deux hommes vivent tous deux dans le collège de Pont-à-Mousson. Ils sont visiblement amis et ont dû parler entre eux de leur vocation, se concertant pour écrire au Général, dans l'espoir d'être nommés ensemble pour la mission chinoise.

Dans d'autres cas, la vocation missionnaire s'est déclarée de façon « surnaturelle » : quelques candidats affirment avoir été guéris miraculeusement, souvent après avoir prononcé le vœu de partir en mission et s'être mis sous la protection de saint François Xavier. Plus rarement, certains assurent qu'un songe ou même une voix leur a permis de comprendre quelle était leur vocation. Mais même dans ce cas, un discernement reste nécessaire, pour vérifier la réalité de cet appel.

Le discernement

Par essence, l'appel que les jésuites estiment avoir entendu est un événement invisible, qui se fait dans l'intimité de chacun. Si quelques-uns affirment avoir reçu une sorte de révélation fulgurante de leur vocation, tous remarquent qu'il leur a fallu du temps pour appréhender correctement cet appel. Le discernement de la vocation pour les missions lointaines s'effectue d'abord individuellement. D'après les *indipeti*, Dieu use de différents moyens de faire connaître au jésuite le projet qu'il a conçu pour lui. Ces « signes » peuvent également devenir des rappels à l'ordre, manifestant l'impatience de Dieu devant les réticences du religieux à lui obéir.

11. ARSI, FG 757 doc. 255, Jean-Baptiste CROSSARD, 11 août 1679.

12. ARSI, FG 757 doc. 256, Jean-Louis POTHIER, 11 août 1679.

Rédiger une *indipeta* est un exercice difficile. Les jésuites se plaignent souvent de la pauvreté des mots qu'ils estiment incapables d'exprimer ce qu'ils ressentent. Cyr Contancin observe, à propos de son désir des Indes : « Je compris que celui-ci ne se refroidirait jamais, il grandit de jour en jour, et en ce moment même où votre très révérende Paternité peut le satisfaire, il est si avancé que c'est à peine si je peux l'expliquer¹³. » Pour parler de leur vocation pour les Indes, les candidats usent presque toujours d'un même vocabulaire : c'est un désir (*desiderium*), un zèle (*zelum*), une inclination (*inclinatio*), un penchant (*propensio*), une vocation (*vocatio*), expression de la volonté divine dont ils ne sont pas responsables. Pour en exprimer les effets, il leur faut user de comparaisons, très proches d'ailleurs du vocabulaire amoureux. Le champ lexical de la chaleur revient sans cesse dans les écrits des candidats missionnaires : ils sont habités par un « feu dévorant », ils sont « enflammés », « brûlés » par un « zèle ardent » ou « bouillonnant ». Le désir est aussi comparé à un « élan », une « impulsion », « un aiguillon ». Il est aussi souvent décrit dans les lettres en termes de volonté (*voluntas*), de vœu (*votum*), de résolution (*consilium*). Le candidat n'est donc plus passif devant l'appel : il l'intègre à son propre désir et tente de le faire coïncider avec les projets de sa hiérarchie. Ce désir augmente ou diminue en fonction du temps : la pensée des Indes tourne même parfois à l'obsession, occupant toutes les réflexions de celui qu'elle habite. Philippe Garzeau, qui souhaite partir en Amérique, le constate : « Ceci est le plus cher de mes vœux. Que je le veuille ou non, je ne pense qu'à cela, le jour et la nuit, depuis quelques mois déjà¹⁴. » Tout intérieur qu'il soit, le « désir des Indes » se traduit de façon physique : palpitations, larmes, soupirs, impatiences, dépérissement, voire maladie... Jacques Bruyas avoue : « Tout retard plus durable me semble plus insupportable et je soupire quotidiennement dans l'attente du jour où mes vœux seront satisfaits¹⁵. »

Pour éprouver leur vocation, les jésuites disposent bien entendu de la méthode de discernement donnée par leur fondateur, Ignace de Loyola dans les *Exercices spirituels* (vers 1544). Les jésuites ont l'obligation au début et à la fin de leur cursus d'études, de faire ces *Exercices*. Ces périodes de retraite marquent un moment décisif dans l'éclosion et mûrissement de la vocation missionnaire : la lettre de Claude d'Hédicourt citée précédemment en témoigne. C'est précisément pendant cette période de solitude qu'est née son attirance pour le Japon. Les *Exercices* proposent un cheminement et la construction d'une réflexion qui permettent à chacun de se retrouver seul face à Dieu. Parvenu à un état d'« indifférence », l'exercitant peut faire

13. ARSI, Gallia 49 doc. 66, Cyr CONTANCIN, « *Numquam illud sensi frigescere, imo crevit in dies et eo ipso tempore quo Vestra Paternitas admodum reverenda potest illud complere, profecto tantum est ut vix ac ne vix quidem explicare possim quid in me super re sentiam.* »

14. ARSI, FG 757, doc. 102, Philippe GARZEAU, 15 mars 1664 : « *Haec est votorum meorum summa, idque unumque dies noctesque, iam a aliquot mensibus, velim nolim, cogito.* »

15. ARSI, FG 757 doc. 125, Jacques BRUYAS, mars 1665 : « *Omnis mora quo mihi diuturnior eo etiam videtur intorabilior et ad expectatam illam diem qua tandem votis fiet satis meis quotidie suspiro.* »

librement le choix de vie qui correspond au projet divin : « l'élection ». En faisant les *Exercices*, le jésuite vérifie que les mouvements qui l'animent et les différents signes qu'il a observés viennent bien de Dieu¹⁶. Un des signes d'une bonne « élection » est le sentiment de joie et de paix intérieure ressenti par l'exercitant. Jean-Baptiste Dambaigne observe qu'à partir du moment où il a décidé de devenir missionnaire, il a été habité par « une singulière tranquillité¹⁷ ». Léonard Billet pense que son choix l'a déjà rapproché de Dieu : « Votre révérende Paternité, écrit-il, me croirait davantage si elle pouvait sentir de quelque manière cette flamme, ces chaleurs sacrées et cette joie, supérieures à tous les bonheurs humains, qui remplissent entièrement mon âme et mon cœur¹⁸. »

En dehors des *Exercices*, la vocation doit aussi être examinée pendant les prières, les messes et autres exercices de piété. Denis Beuque, en 1659, assure qu'il n'a pris la décision d'écrire au Général précipitamment mais « après de fréquentes et longues prières, après plus de cent communions, flagellations, de beaucoup de larmes et de soupirs devant Dieu¹⁹ ». D'autres affirment que leur désir redouble de violence pendant l'Eucharistie, signe manifeste de sa validité.

Le thème du temps revient de façon récurrente dans les *indipetae*²⁰. L'ancienneté de leur désir est ainsi un argument souvent employé par les candidats. En 1659, Jean Moreau, âgé de dix-neuf ans, affirme au sujet de son désir de partir : « Ce n'est le fait d'une quelconque gaminerie, une légèreté au sujet des choses de la mort ou à un mouvement de curiosité, mais à un dessein sincère et précocement décelé, de servir Dieu et de lui gagner des âmes²¹. » Les *indipeti*, en particulier les plus jeunes, y ont souvent recours car il prouve que la demande des Indes n'a pas été formulée dans un enthousiasme irréfléchi et qu'elle n'est pas le fait d'un esprit en mal d'aventures. Cette nécessité de prendre du temps pour mûrir sa vocation est une exigence de la hiérarchie qui prône l'acquisition d'un savoir et « de vertus apostoliques » nécessaires au jésuite, quelle que soit sa destination finale. Les études en philosophie et en théologie, ainsi que les années de probation sont donc considérées comme des moments indispensables.

Il faut que les aptitudes du jésuite correspondent un tant soit peu à la charge qu'il va devoir supporter. Certains développent alors l'argument suivant : si Dieu leur a donné un talent particulier, par exemple celui d'être

16. Ignace de LOYOLA, *Écrits*, Paris, Desclée de Brouwer, 1991.

17. ARSI, FG 757 n° 6, Jean-Baptiste DAMBAGNE, 27 octobre 1657.

18. ARSI, FG 757 n° 44, Léonard BILLET, 1661, « *Mihi magis crederet R. Paternitas vestra si posset quodam modo sentire ardore, aestus sacros, laetitia humana omnia gaudia longe superantem quae cor meum et animam totam implent* ».

19. ARSI, FG 757 doc. 26, Denis BEUQUE, 23 octobre 1659 : « [...] *post communionem plusquam centum totidemque flagellationes, post multas coram Deo lacrymas, multasque suspiria* [...] ».

20. Giovanni PIZZORUSSO, « Le Choix indifférent... », *op. cit.*, p. 890-891.

21. ARSI, FG 757 doc. 17, Jean MOREAU, 1659 : « *Caeterum non ex aliquo ingenua mortalibus levitatis aut curiositatis impetu sed sincero Deo serviendi et animas lucrandi et praemature examinato*. »

doué en sciences ou dans les langues, ce n'est pas par hasard. En 1661, Léonard Billet, coadjuteur temporel, explique qu'il a vingt-cinq ans, et que Dieu, lui a donné un corps doué d'une très grande résistance, difficile à fatiguer, capable de souffrir. Ainsi, par sa seule disposition naturelle, il est certain de pouvoir se rendre utile à la mission. De plus, il précise qu'il s'est occupé pendant sept ans de la pharmacie. « De tout ce que saint Xavier désirait dans ceux qu'il avait choisi pour compagnons, je ne vois rien, dit-il, qui me fasse défaut. » C'est bien la preuve que Dieu a un projet précis. L'homme a une sorte de dette : il faut rendre à Dieu ce qu'il a donné, en tentant si c'est possible de faire bon usage de ce présent. Cette aptitude doit être développée et mise au service de la gloire de Dieu. En 1664, Pierre Champion établit la liste de ses qualités et de ses capacités : il sait l'italien, l'espagnol, le grec et l'hébreu, il a des connaissances sur les principaux sujets de controverses qui opposent les chrétiens d'Orient et d'Occident. En plus, il est en très bonne santé : « Toutes ces qualités, conclut-il, me rendent très idoine aux missions orientales²². » La capacité du sujet à remplir la fonction qu'il désire obtenir est un élément important dans le discernement que le jésuite fait de sa propre vocation. Bien entendu, la nature même de la lettre de demande pour les Indes justifie cette insistance sur ses propres qualités : il faut donner au Général les éléments nécessaires pour recruter un personnel missionnaire qui soit capable de se rendre utile sur place et qui ne risque pas non plus de devenir un poids pour les autres.

Les motivations

Le missionnaire Jean de Brébeuf, dans une de ses relations, avertit les éventuels candidats : « Les désirs que nous sentons de coopérer au salut des fidèles ne sont pas toujours des marques assurées de notre amour épuré²³. » Le premier obstacle à sa vocation missionnaire ne réside pas dans l'avis éventuellement négatif des supérieurs ou bien encore des oppositions familiales, mais dans l'individu, qui peut se tromper lui-même. L'examen de la vocation doit porter donc sur les motivations qui se cachent derrière ce désir des Indes car, selon Brébeuf, il y a de bons et de mauvais désirs. Les expressions dont se servent les *indipeti* pour décrire leurs motivations sont toujours les mêmes et correspondent à une sorte de norme, qu'on retrouve dans la littérature missionnaire européenne de la même époque : il s'agit de « sauver les âmes des barbares », de « répandre la foi à travers les régions éloignées », de « travailler dans la vigne du Seigneur », de « récolter une abondante moisson », le tout « pour la gloire de Dieu et de la Compagnie ».

22. ARSI, FG 757 doc. 103, Pierre CHAMPION, 14 mars 1664 : « [...] idoneum me magis reddunt ad missiones orientis ».

23. « Désirs », dans Marcel VILLERS *et al.*, *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique : Doctrine et histoire*, Paris, Beauchesne, 1932.

Reprenant à leur compte l'exclamation de Paul dans sa lettre aux Corinthiens, « Malheur à moi si je n'annonçais pas l'Évangile²⁴ », les *indipeti* sont persuadés que la non réponse à l'appel des Indes peut remettre en cause leur propre salut. Ils ont le sentiment d'avoir une double responsabilité vis-à-vis des peuples païens : d'abord en tant que chrétiens, ensuite en tant que jésuites. La mission lointaine est alors l'occasion pour le jésuite de s'accomplir parfaitement et d'occuper la place que Dieu a prévu pour lui. Gilbert Jobert, en 1613, s'interroge : « Pourquoi occuperai-je la terre si je ne porte pas de fruit²⁵ ? » La formation que la Compagnie leur a permis d'acquérir les rend encore plus aptes que les autres à évangéliser les nations païennes et leur devoir devient encore plus impérieux. Ils seraient redevables de leur manque d'ardeur pour les âmes au moment du Jugement dernier. Ainsi, c'est non seulement le salut des peuples mais leur propre salut qui est en jeu dans la réponse apportée au désir des Indes.

Régulièrement, des postulants aux Indes réclament soit d'être dispensés d'une partie de leurs études, soit de pouvoir les achever dans les collèges des provinces d'outre-mer. Ils sont même prêts à renoncer à acquérir un grade si cela leur permet de partir plus rapidement. Martin Poinssset, à Bordeaux, demande qu'on l'envoie dès que possible. « En effet, explique-t-il, la charité du Christ me presse, le souci quotidien des âmes me presse, le salut de tant d'âmes qui périssent me presse²⁶. » Tout retard à l'accomplissement de leur désir représente une perte : pour eux-mêmes, qui ne peuvent accomplir leur vocation, ce qui risque de compromettre leur propre salut ; pour les « barbares », qui faute d'avoir eu la connaissance du Christ, sont condamnés aux enfers ; pour la Compagnie et pour l'Église, qui ne peuvent répandre la foi et gagner de nouvelles âmes. L'impatience, voire la fébrilité, perceptible dans les *indipetae* trouve ici une première explication.

L'*indipetus*, tout en se voulant le continuateur de l'œuvre des apôtres et le soldat du Christ, fait parfois de la mission lointaine une démarche quasiment pénitentielle. Émeric de Chavagnac, dans une longue lettre explique qu'il a eu, pendant les huit ans qui ont suivi son entrée dans la Compagnie, de « graves tentations contre la foi ». La mission lointaine est, selon lui, « le seul chemin qui [lui] reste pour expier [s]a perfidie²⁷ ». Elle revêt donc pour lui un sens purificateur. Elle est un moyen d'expiation, de rachat de son propre péché, devenant une sorte de purgatoire terrestre. Les souffrances et même la mort que le jésuite recherche ici sont les conditions de cette purification. S'il souhaite partir pour la Chine, c'est parce qu'il pourra, en plus d'évangéliser les populations, trouver la souffrance, voire la mort, nécessaire à son expiation.

24. 1 Cor. 9, 16.

25. ARSI, FG 752 doc. 43, Gilbert JOBERT, 28 mars 1613 : « *Ut quid enim terram occupo, si fructum non fero?* »

26. ARSI, FG 757 doc. 105, Martin POINSSET, 19 mars 1664 : « *Urget enim me Christi Charitas, urget quotidiana animi sollicitudo, urget tot pereuntium salus animarum.* »

27. ARSI, Francia 34-I, doc. 98, Émeric de CHAVAGNAC, 21 novembre 1699 : « [...] *Est eam solam superesse expianda perfidia viam.* »

Si la mission lointaine est tant recherchée, c'est aussi parce qu'elle est un moyen de mourir au monde et de se détacher le plus complètement possible de tout ce qui peut être une entrave entre Dieu et le jésuite. Jean Rullier explique que c'est son dégoût pour les choses humaines et son mépris pour les vanités du monde qui l'ont fait entrer dans la Compagnie²⁸. Sa volonté de partir pour les Indes est l'occasion de consacrer cette rupture, de manière physique. Demander la mission lointaine est une façon d'échapper à la routine et au confort européen, considérés comme autant d'entraves dans la recherche de la perfection. Quelques-uns estiment qu'ils perdent du temps en Europe, alors que des travaux plus urgents les attendent ailleurs : « Je demande, écrit en 1661 Julien Courboy, que votre Paternité m'envoie là où je dois être envoyé, vers les croix et les misères. En effet, si je ne m'applique pas sans relâche à ces travaux, je tomberai dans l'oisiveté, qui est le plus grand mal de tout le monde et le mien en particulier²⁹. » La mission permet d'éviter le piège de la facilité, de dépasser ses propres capacités. Les *indipeti* ne s'attendent jamais à trouver dans les régions lointaines de nouveaux édens. Au contraire, dans leur imaginaire, ces lieux, quels qu'ils soient, vont leur apporter la souffrance, la difficulté. Ces épreuves sont, d'après eux, la condition pour gagner le ciel. Ce travail a déjà commencé, avant même qu'ils ne soient partis. Cyr Contancin remarque que seule la pensée des missions le conforte et le remet dans le chemin de la vertu. Il en conclut : « [...] si on est attentif aux fruits qu'elle a produit en moi, il n'est pas possible qu'elle ne vienne pas de l'Esprit Saint³⁰ ». Le désir des Indes est ici une sorte de « tuteur » spirituel, permettant au jésuite de rester fidèle à son état de vie actuel.

Dimension collective de la vocation missionnaire

Bartholomé Lemaistre, à Avignon, élargit le sens de sa vocation : « En effet, écrit-il, ce n'est pas moi qui demande cette grâce, mais ce sont eux [les Indiens] qui demandent cette faveur à votre Paternité. Assurément, les raisons que je pourrais lui apporter sont faibles, mais elle daignera écouter ce que lui disent tant de misérables infidèles³¹. » L'appel divin est relayé par celui des âmes, donnant à la vocation missionnaire une dimension ecclésiale.

28. ARSI, FG 757 doc. 22, Jean RULLIER, 4 juin 1659.

29. ARSI, FG 757 doc. 40, Julien COURBOY, 1^{er} mai 1661 : « *Mittat, quaeso, quo mittendus sum, ad cruces, ad aerumnas, nisi enim instent labores facile delabor in otium, malorum omnium, sed meorum maxime [...].* »

30. ARSI, Francia 49 doc. 66, Cyr CONTANCIN, entre 1703 et 1710 : « [...] *ita ut si attendatur ad fructus quos in me producit, certe a Sancto Spiritu non posset non oriri.* »

31. ARSI, FG 757 doc. 38, Bartholomé LEMAISTRE, 8 mars 1661 : « *Non enim ego hanc gratiam peto sed ipsi sunt quid hanc gratiam petunt a P(aternitate) V(estra). Rationes quas possem ipsi proponere sunt certe debiles sed dignetur audire ea qua ipsi dicent tot miseri infideles.* »

Parce qu'elle peut aboutir sur un départ, la demande d'Indes a des répercussions importantes, qui ne concerne plus seulement un individu. La province dans laquelle se trouve le jésuite est la première concernée : le missionnaire est en quelque sorte « perdu », en ce sens qu'il n'est pas censé revenir dans son pays natal. L'appel de Dieu doit être reconnu et vérifié non seulement par une introspection personnelle mais aussi par des avis extérieurs. Le Général exige des *indipeti* qu'ils obtiennent l'aval de leurs supérieurs directs, en particulier du Provincial. Deux raisons à cela : il n'est pas rare de voir surgir des conflits entre un supérieur désireux de conserver dans sa province les jésuites les plus prometteurs et un candidat prêt à tout quitter pour les Indes. Le Général est alors pris à parti et devient l'arbitre du conflit. L'aval préalable des supérieurs locaux permet d'éviter ce genre d'embarras. L'autre raison est spirituelle : les supérieurs locaux connaissent bien les candidats qui demandent à partir et sont normalement plus à même de juger de la qualité de la vocation pour les missions. Dans tous les cas, le Général est considéré comme l'instrument par lequel passe la voix de Dieu. Lui obéir, c'est se soumettre à la volonté de Dieu. Jean de Fontaney, en 1665 écrit : « Tout ce qu'elle [votre Paternité] décidera de moi, je le saisirai comme un oracle venu du ciel, et je m'y conformerai en tout comme à la volonté de Dieu. En effet, si après avoir lu ma lettre, votre Paternité m'ordonne de penser à autre chose, je condamnerai moi-même ma sottise d'avoir eu une telle prétention et être demeuré tant d'années dans une si grande erreur³². » L'*indipeta* est un outil de discernement à part entière : la réponse du Général fait se lever les dernières hésitations qui pouvaient encore subsister, en donnant à la vocation une confirmation objective et une garantie.

Avoir le désir des Indes n'empêche pas d'être en proie aux angoisses et aux doutes, bien au contraire. Hubert Vossel, un coadjuteur temporel, écrit en 1693 : « Je crus dans le commencement que cete vocation n'estes pas bonne pour moi parce ie em voies si eloinié es vertu qu'il faut avoie a cete efet, més me santan preser plus for, je le proposa à mon superieur³³. » Ce n'est pas tant la cruauté supposée des « sauvages » ou la « barbarie » des indiens qu'ils craignent que leur propre faiblesse. Bernard Layrac accepte d'aller partout, sauf dans les îles d'Amérique méridionale. Il a appris que les femmes y vivent nues et se sait incapable de résister aux tentations qui lui seront offertes : « C'est sûr, l'habitude de la nudité des corps dans ces régions me ferait défaut : sans doute, la lascivité est-elle mon vice et ma jeunesse a été moralement chancelante. N'y tomberai-je pas, bien que je me sois engagé par un vœu de chasteté³⁴ ? » La mission lointaine, lieu d'acquisition de la sainteté, peut aussi devenir une occasion de s'en détourner.

32. Georges BOTTEREAU, « Quitter l'Europe et ses délices », *Christus*, 2, n° 8, 1955, p. 545.

33. ARSI, FG 757 doc. 264, Hubert VOSSEL, 19 avril 1693.

34. ARSI, FG 757 doc. 114, Bernard LAYRAC, 4 avril 1664 : « *Deserret quidem me qua regionis illius est consuetudo, corporum nuditas : meum videlicet salacitas vitium est, et lubrica fuit adololescentia, voto licet castitatis me ne prolaberer, obligassem ?* »



Les perspectives offertes aux jésuites des XVII^e et XVIII^e siècles en France même sont nombreuses : les missions « intérieures » auprès des nouveaux convertis, le travail auprès des populations mal christianisées, l'enseignement dans les collèges sont autant de lieux où le jésuite est invité à s'investir. Pour les jésuites français, le départ pour les Indes n'est qu'une proposition parmi d'autres. Il n'a rien d'aussi évident que pour les portugais pour qui la mission lointaine est la « vocation naturelle³⁵ ». Ce n'est qu'après un long discernement que le jésuite peut s'ouvrir de son désir des Indes à ses supérieurs. La demande n'est pas nécessairement suivie d'effet : d'autres éléments, dont certains extérieurs au candidat, doivent être réunis pour que le départ soit décidé. La « grâce » (*gratia*) des Indes n'est pas accordée à tous et beaucoup ont dû renoncer à leur projet initial. La réponse que le Général fait à chacun encourage et loue cette vocation mais exhorte le plus souvent à la patience et transforme ce désir de départ en une totale indifférence et une obéissance aux volontés de Dieu, comme en témoigne la réponse que le général Jean-Paul Oliva fait à Jean Blanchet en 1666 :

« J'ai appris par sa lettre et j'ai su par le récit que m'en ont fait d'autres personnes, que votre Révérence était tout à fait idoine aux travaux des missions extérieures. Mais aussi longtemps que les besoins de votre province seront un obstacle à ce projet, il faudra le laisser en suspend. En attendant, votre Révérence doit aller pareillement sous le ciel de l'Europe qu'elle irait sous les cieux de l'Asie ou de l'Afrique. En effet, il ne manque pas, en cette province, de grands champs apostoliques [...], la couronne est partout la récompense offerte par notre très juste Empereur du Ciel³⁶. »

35. Charlotte de CASTELNAU L'ESTOILE, « Élection et vocation. Le choix de la mission dans la province jésuite du Portugal à la fin du XVI^e siècle », *Missions religieuses et modernes...*, p. 22-24.

36. ARSI, Aquitaine 4-I, f° 5 v°-6 r°, 27 juillet 1666 : « *Tum cognovi enim ipsius ex litteris, tum aliorum etiam ex relatu accepi libentur quam idonea sit RV ad sanctos missionum exter-narum labores. Sed quamdiu Provincia necessitas consilio isti obstavit, acquiescendum erit. Atque interim sub hoc Europae coelo agendum perinde RV est, atque ageret sub remotissimo illo Asia vel America. Neque enim in Provincia deerit ampla seges apostolici et laboris et patientia; ac par utrique mecedis corona ab aequissimo imperatore nostro caelesti. Non praetermittam tamen Patri Provinciali significare quod postulat RV : atque ipse praeterea RV qua potero maximam habebam rationem, opportuno tempore.* »

RÉSUMÉ

Au début du XVII^e siècle, la Compagnie de Jésus multiplie les envois de missionnaires français à travers le monde : Levant, Grèce, Nouvelle-France, Antilles, Chine sont les destinations les plus couramment accordées. Les jésuites qui souhaitent partir pour les « Indes », avaient la possibilité de se manifester par lettre au Préposé Général, qui résidait à Rome. Une partie de ces documents (*litterae indipetae*) sont toujours conservées aux archives romaines de la Compagnie. Elles fournissent un témoignage précieux pour qui s'intéresse à l'histoire missionnaire mais aussi à celle des sensibilités religieuses. L'indipeta est le reflet d'une manière collective de se représenter la vocation missionnaire, d'analyser ses mécanismes. Elle obéit à certaines règles rhétoriques, reprenant sans cesse les mêmes images, les mêmes modèles. Mais elle est aussi le récit d'une expérience unique, vécue par un individu. Dans leur supplique, les jésuites exposent les motivations qui les poussent à formuler une telle demande. Ils évoquent parfois les origines de leur « désir des Indes », les attentes, les angoisses et les espérances que suscite la perspective d'un tel voyage. L'indipetae devient alors le lieu d'une exploration intérieure. La lecture attentive de ces lettres éclaire en grande partie les actions et les comportements des jésuites qui ont obtenu le départ en mission et qui se sont trouvés confrontés aux réalités parfois déconcertantes du terrain.

ABSTRACT

In the beginning of the 17th Century, the Company of Jesus multiplied French missionaries expeditions all over the world. The Levant, Greece, New-France, the Antilles, China are the most common destinations. The Jesuits longing to go to the "Indies", could inform the General Superior, who lived in Rome, about their wishes. Part of these letters (litterae indipetae) is always kept in the Archivum romanum Societatis Iesu. These documents give a precious testimony to who studies missionary story and religious sensibilities. Indipetae reflect a collective way to represent what a vocation for missions is. It obeys to rules of rhetoric, it uses always the same images, the same models. But each one is also the story of a personal experience. In their supplications, Jesuits explains what are the motivations which push them to make this sort of demand. They write about the genesis of this wish for Indies, their expectations, their anguishes, their hopes when they think of the travel. An attentive reading of these letters lights part of the actions and attitudes of the Jesuits who obtained to go to the mission and who were confronted to disconcerting realities of the terrain.